Marianne

SOCIÉTÉ

Migrants

Après le sommet du 28 juin, les migrants "dublinés" grands oubliés de l'Union européenne

Par Hervé Nathan

Publié le 29/06/2018 à 16:54

Imprimer
Partager sur Facebook
Partager sur Twitter
Voir plus de partage

Comme les projecteurs étaient braqués sur les naufragés de l'Aquarius, la question des étrangers en situation irrégulière déjà dans l'Union a été occultée lors du sommet du 28 juin alors qu'ils représentent le problème majeur pour la France, l'Allemagne ou l'Italie. Les "dublinés" n'ont pas fini de camper dans les rues des grandes villes.

Incroyable : pris dans la tempête politique, le conseil européen de Bruxelles a choisi de ne pas traiter le principal problème de la crise migratoire : celui des « dublinés », ces étrangers - 600.000 au bas mot - qui errent d'un pays à l'autre de l'Union européenne. On les rencontre près de la porte de la Chapelle à Paris, ou à Calais, à Vintimille, ou à Lyon… Ils sont en situation irrégulière, entrés bien souvent en Europe par un pays du Sud (Italie, Espagne, Grèce) ou par l'Allemagne, en 2015. Et selon selon le règlement européen de

Dublin, à qui ils doivent leur curieuse appellation, ils doivent demander l'asile dans le pays de première entrée.

Depuis deux ans, les ministres de l'Intérieur s'arrachent les cheveux à leur sujet : une fois le tri fait par l'Allemagne entre migrants économiques et réfugiés, il restaient 300.000 déboutés, dont une partie s'est égayée dans les autres pays (France, Belgique, Pays-Bas, Suède, Danemark...), dans l'espoir d'y obtenir ces papiers qu'on leur avait refusé là-bas. En France, ils seraient aussi 300.000, venus d'Allemagne ou d'Italie. Les autorités romaines ont souvent préféré ne pas prendre les empreintes des migrants qui ne faisaient que passer chez eux, et ce pour échapper au règlement de Dublin selon lequel les pays où les étrangers ont été enregistrés doivent reprendre « leurs » dublinés, sur simple demande.

LIRE AUSSIDernier bobard à la mode : la crise migratoire serait finie !

Plus facile à dire qu'à faire. Selon nos informations, l'Allemagne n'admet le retour des migrants que cinq par cinq ! « *Vous en avez dix ? On en prend la moitié, pour le reste, revenez demain* », disent les fonctionnaires allemands à leurs cousins français. Il paraît que les services allemands sont débordés et ne peuvent faire plus vite… Côté italien, par où sont passés nombre d'Africains de l'Ouest qui ont peu de chance d'obtenir la protection en France, c'est la reprise saisonnière : en été, saison touristique oblige, sans doute, la police italienne interrompt les retours…

LIRE AUSSIMarche ou crève : l'Algérie accusée d'avoir abandonné 13.000 migrants dans le Sahara

Normalement, le Conseil européen de juin 2018 devait être celui de la réforme du règlement de Dublin qui empoisonne les gouvernements et suscite l'incompréhension des populations. Mais les déboires de l'Aquariuset du Lifeline et les mises en demeure de Matteo Salvini ont focalisé l'attention des politiques et des médias sur la question de « frontières extérieures ». Résultat : les Européens s'écharpent sur les « centre de désembarquement » des futurs migrants, alors que le problème majeur, c'est ceux qui ont déjà débarqués depuis longtemps !

Le résultat est consternant : non seulement la réforme de Dublin est repoussée à plus tard, mais l'Union européenne a renvoyé chaque Etat membre à sa bonne volonté. Le communiqué final du Conseil européen est un modèle du genre : « *En ce qui concerne la situation intérieure de l'UE, les mouvements de demandeurs d'asile entre les Etat membres risquent de porter atteinte à l'intégrité du régime d'asile européen commun et à l'acquis de Shengen (libre circulation interne, NDLR). Les Etats membres devraient prendre toutes les mesures législatives et administratives internes pour enrayer ces mouvements et coopérer étroitement à cette fin* ». Une chose est sûre : avec une résolution aussi floue, les dublinés n'ont pas fini de camper sur les trottoirs.